

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et les jeunes garçons domiciliés dans la commune de Nexon, doivent se présenter entre la date anniversaire de leur 16 ans et la fin du 3e mois suivant à la Mairie de leur domicile, munis du livret de famille de leurs parents en vue de leur inscription sur les listes de recensement. Ils devront déclarer leur état civil, leur situation familiale et scolaire, universitaire ou professionnelle.

Cette formalité peut être effectuée par l'intéressé(e), le père, la mère ou le tuteur légal.

Une attestation de recensement leur sera remise.

Une convocation leur parviendra ultérieurement pour participer, avant 18 ans, à la journée d'appel à la préparation à la défense. À l'issue de cette journée, un certificat de participation leur sera remis. Ces deux documents (attestation de recensement et certificat de participation) doivent être conservés précieusement.

Ils seront indispensables pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, Baccalauréat, Permis de conduire).